

FRANCE MEDIATION INFOS N° 8

Angers le 31 Janvier 2007

Madame, Monsieur le Président, Cher Amis,

J'ai le plaisir de revenir une dernière fois vers vous, à l'occasion de ce **numéro 8 de FRANCE MEDIATION INFOS**, le dernier d'une mandature de deux années au cours de laquelle les uns et les autres, chacun à notre niveau et en fonction des responsabilités dont nous avons été investis, nous avons œuvré, tout à la fois, pour la promotion de la médiation, sous toutes ses formes, mais aussi pour l'affirmation de l'identité et de la crédibilité de notre Fédération, dans la perspective de sa reconnaissance urbi et orbi.

La finalité de cet organe de liaison a été affichée, dès son origine, dans des conditions dépourvues de la moindre ambiguïté, puisque son objectif recherché, qui n'a jamais varié, a consisté, dès le départ, en une diffusion aussi exhaustive que possible d'une information dont le partage permettait de doter les Centres destinataires des moyens propres à réaliser leur mission de manière cohérente, égale et performante.

Ce dernier numéro prend, quelque part, inévitablement, compte tenu de l'époque à laquelle il est circularisé, une connotation particulière, celle d'un compte rendu d'activité de fin de mandat.

Vous avez bien voulu me confier, il y a un peu plus de deux années, une mission exaltante, certes, mais, ô combien difficile, dans la conjoncture de l'époque.

Conduire les destinées de la Fédération, alors qu'elle était en quête d'un positionnement et d'un ancrage l'autorisant à faire entendre sa voix au milieu du paysage mouvant, diversifié et incertain du moment, dans lequel un nouveau concept, celui de la médiation, cherchait lui même sa place, relevait d'un véritable challenge que je ressentis alors comme relevant de véritables travaux d'Hercule.

Je me suis attaché, ne serait-ce que par honnêteté intellectuelle vis à vis de vous, à baliser la route, au travers d'une déclaration de politique générale en vous associant, au maximum, à la démarche, cette synergie m'apparaissant d'autant plus nécessaire que le chemin pour mener à bien l'entreprise était difficile.

L'objectif prioritaire poursuivi, d'entrée de jeu, a, dès lors, consisté à **ouvrir un certain nombre de chantiers** dont le dynamisme des commissions, le principe de leur création, étant, par ailleurs parallèlement décidé, devait permettre par une exploitation fructueuse, la construction d'un ouvrage solide.

...../.....

L'heure est au bilan, chacun devant s'interroger utilement sur le caractère effectif et productif de sa propre contribution à l'édifice.

Je me hasarde, à titre personnel, à cet examen de conscience, en brossant, sommairement, le tableau dans lequel s'inscrivent les quelques avancées de l'action conduite.

Les différents numéros précédents de FRANCE MEDIATION INFOS, auxquels il est loisible à tous de se référer, ayant, assortis au surplus de leurs nécessaires annexes, fourni aux Centres la globalité des informations qu'ils pouvaient attendre, je me bornerai, pour chacun des chantiers considérés à une simple actualisation de leur contenu, depuis notre dernière assemblée Générale du 1er Juillet 2006, en rappelant seulement l'intitulé sous lequel ils ont été ouverts.

I) l' Observatoire de la Médiation

La volonté clairement affirmée, dès l'origine, et clamée haut et fort d'œuvrer pour sa création a fait des émules, en se répandant comme une traînée de poudre.

Au collectif, constitué empiriquement sur le plan national, j'ai, sans ambages, fait passer le message.

Dès lors, chaque organisation de quelque obédience qu'elle soit, a marqué sa volonté de s'approprier l'idée et de déployer ses efforts pour qu'elle devienne réalité.

Dans ce contexte quelque peu anarchique, aucune d'entre elles, pas plus d'ailleurs que la Fédération Nationale des Centres de médiation, elle même, ne disposait des moyens personnels suffisants pour réaliser un dessein d'une telle envergure.

Il était impératif, pour en éviter le sabordage, que les plus motivés d'entre nous, y ayant, au surplus, déjà réfléchi de façon positive, unissent leurs efforts, en fonction de leurs affinités, pour pousser les premiers pions sur l'échiquier.

Je me suis, dès lors, rapproché de nos alliés naturels, nos amis du GEMME (Groupement Européen des Magistrats pour la Médiation) tout en continuant à nous adosser sur la logistique des Barreaux, exprimée en la personne de notre parrain et partenaire privilégié, le Conseil National des Barreaux, pour faire prospérer la démarche amorcée.

Le rapprochement avec le GEMME s'est concrétisé par l'intermédiaire de sa Secrétaire Générale, Madame Béatrice BLOHORN -BRENNEUR, qu'il est superflu de présenter à nos Centres, tant sa fidélité à notre idéal commun a eu l'occasion de s'exprimer, au gré de nos assemblées générales (**annexe 1**) .

Cette dernière a pris contact avec Monsieur le Député Jacques FLOCH, chargé par l'Assemblée Nationale d'une mission pour promouvoir et encadrer la médiation, tant il apparaissait évident que nous ne pouvions nous investir nous mêmes d'une autorité qui relève du pouvoir législatif, celui-ci réfléchissant, de son côté, depuis longtemps, à la création d'un Observatoire.

...../.....

Il a accepté de nous associer à ses travaux.

Tout naturellement, il a, dès lors, pris l'initiative de constituer un groupe d'études, composé dans un premier temps de 8 personnes et qui s'est quelque peu élargi depuis, lequel s'est, pour la première fois, réuni à l'Assemblée Nationale, le 13 Octobre 2006, à l'issue du 5^{ème} rendez-vous d'automne organisé, en ce lieu, à l'initiative de l' Association Nationale des Médiateurs, autour du thème « *la Médiation, un enjeu de société* » ([annexe 2](#))

La Fédération est parfaitement intégrée et représentée, au sein de ce groupe de travail restreint, puisque j'y suis entouré des Bâtonniers Pierre Jean BLARD et Gilles LOPEZ qui il est vrai, y figurent également, à un autre titre, celui du GEMME, et également du Professeur Stephen BENSIMON, Directeur pédagogique de l' IFOMENE de la FASSE, elle même partie prenante de notre Fédération.

Sur la suggestion que je me suis permis de lui faire, en la circonstance, pour avancer utilement, dans le domaine de l'état des lieux de l'ensemble des protagonistes de la médiation, et afin de savoir qui est qui ? et qui fait quoi ? j'ai tenu à lui faire parvenir la contribution de la F.N.C.M ([annexe 3](#)) .

Celle-ci, rédigée sous la forme d'une note ([annexe 4](#)) s'est donnée pour mission de **présenter**, en **premier lieu**, au groupe, **la Fédération Nationale** des Centres de médiation, de lui **définir**, en **second lieu**, **ses objectifs**, au premier rang desquels, *l'Observatoire de la Médiation, la Médiation Familiale et la Validation des Acquis de l'Expérience*, ainsi que la *Promotion de la médiation*, lui soumettant, en **troisième lieu**, une conclusion méthodologique pour l'Observatoire, d'une part, en y incluant la dimension *Européenne* et la recherche d'une représentation optimale, d'autre part, en y intégrant des personnes qualifiées identifiées et en émettant la proposition de la constitution des premiers ateliers de travail à constituer avec les premiers contenus à donner à cet Observatoire.

J'ai ensuite, accompagnant le Président Jacques FLOCH et Madame Béatrice BRENNEUR, rendu visite au Président de l'Assemblée Nationale, Monsieur Jean Louis DEBRE, le 18 novembre 2006, lequel avait bien voulu accepter de recevoir notre délégation.

Cette rencontre positive a permis le principe de l'implication dans notre démarche du Parlement, une Commission étant depuis, en son sein, en cours de constitution.

Il est, à l'évidence, intéressant que le Parlement s'intéresse à cette question et que nous oeuvrions, de concert, dans cette direction.

Parallèlement, le groupe de réflexion a investi deux de ses membres, les Professeurs Michèle GUILLAUME - HOFNUNG et Stephen BENSIMON, pour opérer la synthèse de l'ensemble des contributions réunies et rédiger un texte de portée générale comprenant, tout à la fois, un argumentaire en faveur de la constitution de l'Observatoire, mais aussi ses objectifs.

Je vous joins, sous ce pli, ([annexe 6](#)) le remarquable travail, à la réalisation duquel il a été procédé par ces deux éminents professeurs, et dans l'économie duquel vous trouverez l'essentiel de la philosophie qui nous anime, dans le domaine de la médiation.

...../.....

Il ne vous échappera pas, notamment, qu'il se termine par une proposition d'arrêté à signer par le Garde des Sceaux, tant il est essentiel que le Ministère de la Justice soit associé à notre démarche, comme je le lui avais, d'ailleurs, demandé, à différentes reprises, au gré de mes visites et interventions à la Chancellerie.

Ce rapport a été adopté par le groupe de travail dans sa dernière séance ([annexe 9](#)).

Enfin, le Médiateur de la République, visité conjointement par Jacques FLOCH et Béatrice BRENNEUR, a montré un vif intérêt pour l'entreprise, acceptant de faire bénéficier de sa logistique et de son hébergement le futur Observatoire de la Médiation.

J'ai tenu à donner, au nom de la Fédération, mon accord sur ces propositions, dans la mesure où elles ne préjudiciaient pas, d'une part, à la nécessaire indépendance qui doit caractériser le futur Observatoire, d'autre part, à l'implication de l'Assemblée Nationale et de la Chancellerie du Ministère de la Justice ([annexe 5](#)).

De la même manière, j'ai confirmé la totale implication de la Fédération dans le projet en cours de réalisation ([annexe 8](#)) et qui selon le mot de Béatrice BRENNEUR, est « un bébé qui prend forme » ([annexe 7](#)).

2) Le combat pour la Médiation Familiale et la Validation des Acquis de l' Expérience (V.A.E)

Je vous avais entretenu de mes démarches et de mes entrevues, au Ministère de la Famille, dont nous avons commencé à bénéficier ponctuellement de quelques retombées, au plan de la D.G.A.S.

Pour autant, le Ministre a tenu à répondre personnellement à la lettre que je lui avais fait parvenir, quelques mois auparavant, le 24 mars 2006.

Manifestement, au delà des propos lénifiants et volontiers encourageants de circonstance, le Ministre, « couvrant ses services » n'appréciait pas les critiques émises dans mes propos pour dénoncer le traitement réservé aux avocats dans les Jurys V.A.E ([annexe 10](#))

Persistant dans ma volonté de faire prévaloir l'esprit de la législation en la matière, en ouvrant les Jurys aux Juristes, je me sentais encouragé dans ma volonté de rencontrer les services du Médiateur de la République en reprenant, sans plus tarder, leur attache, dans le prolongement de ma lettre préalable du 16 juin 2006, par l'intermédiaire d'un député, conformément à la procédure appropriée ([annexe 11](#)).

...../.....

Je devais être longuement reçu, au siège de la médiature de la République, 7, rue Saint Florentin, le 17 novembre 2006.

Le principe d'une première intervention auprès des DRASS organisatrices des Jurys V.A.E a été admis par mes interlocuteurs, avec lesquels le contact est maintenu, ne serait-ce que pour apprécier les effets de cette intervention et notre comportement futur en fonction du suivi de celle-ci.

Je crois savoir que les portes des Jurys commencent à s'ouvrir aux Juristes plus à même d'apprécier les compétences et les connaissances Juridiques des candidats à la V.A.E, notamment ceux de nos Centres.

3) La Formation

Elle est inscrite en lettres d'or dans les statuts régissant notre Fédération.

Dans le droit fil de ces dispositions, l'occasion nous a été donnée de le vérifier dans les faits, lorsqu'il s'est agi de mener le combat consécutif à la publication des textes organisant la préparation au diplôme de médiateur familial et organisant, en conséquence, la formation pour y parvenir.

Les six mois d'une lutte âprement menée pour obtenir l'agrément de l'IFOMENE, notre partenaire intégré, en constituent le plus vivant témoignage.

La Fédération a fait connaître, en la circonstance, sa doctrine, dans le domaine de la Formation dont elle est en charge, au plan national, en appui sur la logistique des Centres régionaux de Formation Professionnelle des Avocats et avec le concours permanent de la coordination pédagogique de l' IFOMENE.

Ce triptyque appliqué, dans l'urgence que commandait la conjoncture, est transposable dans toutes les disciplines du droit.

La Fédération n'a pas hésité à mobiliser, dans ses propres rangs, les forces vives capables de traduire dans les faits la réalité de ce message, en missionnant ses émissaires les plus compétents, sous toutes les latitudes, en direction des Centres qui le souhaitaient, pour aider à la préparation à la V.A.E, en y participant même financièrement, de la même manière qu'elle contribue au défraiement de ses représentants, appelés à participer aux Jurys constitués, à l'initiative des DRASS, pour apprécier les acquis de l'expérience des candidats en vue d'une validation leur permettant d'obtenir l'équivalence nécessaire à l'obtention du diplôme de médiateur familial.

Le compte rendu de la réunion de Bureau (**annexe 12**) du 3 Novembre 2006 fixe, à cet égard, la doctrine de la Fédération .

Il reste, aux Centres de Formation, à jouer pleinement leur rôle dans ce processus ainsi mis au point, au grand jour.

...../.....

Ce fut le sens de la démarche entreprise, il y a deux ans, en direction des C.R.F.P.A tels que le découpage géographique , résultant de l'arrêté du 6 Décembre 2004 du Ministre de la Justice, Dominique PERBEN, entré en vigueur le 1er Janvier 2005, définissait leur compétence .

J'avais, ce faisant, bénéficié, à l'époque, de l'indéfectible soutien du Président du C.N.B, le Bâtonnier Michel BENICHOU.

L'expérience a mis, en évidence, sur ce plan, également, une certaine forme de frilosité qui m'a interpellé.

Les réticences enregistrées, çà et là, me paraissant prendre appui sur certains freins provoqués par une sorte de vide juridique, le temps en étant manifestement venu, j'ai pris l'initiative de donner une nouvelle impulsion à cette action de sensibilisation.

Pour des raisons de proximité géographique et amicale évidente, j'ai choisi d'alerter le Président du Centre de ma Région « Centre Ouest », le Bâtonnier Jean DENIS ([annexe 13](#)) en même temps que j'intervenais, tant auprès du Président du Conseil National des Barreaux, lui même, le Bâtonnier Paul Albert IWEINS ([annexe 14](#)) que du Président de la Conférence des Bâtonniers, Frank NATALI ([annexe 15](#)) .

Le message paraît avoir été reçu ([annexe 16](#))

Il reste à l'exploiter par ceux qui disposent du pouvoir de le faire.

Si le succès est au bout du compte, la médiation, sous toutes ses formes, pourra figurer, demain, dans la liste des disciplines auréolées de la spécialité au soutien d'une formation appropriée dans les Centres.

Il est, ceci étant, nécessaire de nous y préparer intellectuellement, sur le plan universitaire, ce que j'ai tenu à préciser à notre ami Stephen BENSIMON, Directeur pédagogique d' IFOMENE ([annexe 17](#)).

Pour prolonger cette synergie, amorcée conjointement entre le Conseil National des Barreaux et la Fédération Nationale des Centres de Médiation, j'ai pris l'attache de Madame Brigitte LONGUET, Présidente déléguée à la Formation au sein du C.N.B, l'interrogeant sur le problème de l'intégration de la médiation dans la Formation Professionnelle des Avocats, par lettre du 9 Janvier 2007 ([annexe 18](#)).

Ses disponibilités ne lui ont pas permis de se libérer, pour bénéficier de la tribune que je lui avais offerte à l'occasion de notre Assemblée Générale du 3 Février 2007.

Je sais néanmoins que ce n'est que partie remise et qu'en tout état de cause, sa collaboration nous est totalement acquise, ce dont la confirmation m'a récemment été apportée.

...../.....

4) La Promotion de la Médiation

Celle-ci s'est opérée tous azimuts depuis deux années, tant sur le plan interne à nos rangs que sur le plan externe, tant il est vrai que dans les faits, par un effet voulu de corrélation, cette expansion a toujours été liée au positionnement recherché de la Fédération sur l'échiquier de la Médiation.

Sur le plan interne,

La pluridisciplinarité a pris la place qu'il était nécessaire de lui assigner, pour un développement cohérent et harmonieux, sous toutes les latitudes de notre hexagone.

Née, quelque part, dans l'Ouest, à l'orée de l'an 2000, à l'occasion de la création du CELIMAR, elle a migré et essaimé, à la faveur d'un processus en voie de généralisation, dans de nombreux Centres de Formation, selon des modalités diverses mais néanmoins effectives.

Les Professions Réglementées (*Huissiers, Notaires et Experts Comptables*) d'abord, les Professionnels du monde du Commerce et de l' Entreprise, ensuite, ont rejoint en médiation les avocats, à l'origine, portés par leurs Barreaux .

Nous nous sommes ainsi tous enrichis de nos mutuelles différences et avons, de ce fait, élargi, dans le domaine de la médiation, une palette qui a nourri une offre, devenue ainsi complémentaire au profit des médiés, et qui pourrait se traduire, de manière très concrète, par la pratique de la comédiation.

J'ai récemment rencontré le Président de la Chambre Nationale des Huissiers, Maître Paul ROCHARD qui a accepté de s'associer à mon souhait de voir, sur le terrain, le processus de la complémentarité s'amplifier.

Sur le plan externe

Le monde de l' Entreprise

L'action entreprise en direction des Chambres de Commerce et d'Industrie a commencé à porter ses fruits.

La lettre adressée à tous les nouveaux présidents des C.C.I, récemment élus, au cours de l'année 2005, a rencontré les échos que j'avais conseillé aux Centres de relayer, sous leur latitude respective, pour que s'instaure un véritable partenariat et que s'ouvre à leur profit un champ nouveau d'investigation.

Il m'apparaît nécessaire de parachever cette nécessaire évolution.

...../.....

L'entretien fructueux obtenu, il y a un an, avec le Président, Jean François BERNARDIN, Président de l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie, s'est inscrit dans cette dynamique qui ne demande qu'à se développer partout.

Dans le droit fil de cette orientation, soucieux d'essayer, à mon modeste niveau, de montrer la voie, j'ai décidé, au mois de Février prochain, de quitter la présidence du Centre Ligérien de Médiation et d'Arbitrage que j'ai créé il y a 6 ans, pour en confier les destinées à mon actuel Vice-Président, le Président de la C.C.I d'ANGERS, en élargissant ainsi, sur le plan local, les horizons représentatifs de la Médiation.

La demande du rendez-vous, actuellement en attente, que j'ai présentée à Madame Laurence PARISOT, Présidente du MEDEF, participe, à l'évidence, de ce même désir d'élargissement, le droit social et l'idée qu'elle a émise d'instaurer une sorte de licenciement par consentement mutuel me semble, en effet, ouvrir une nouvelle fenêtre sur un monde où les juristes de la médiation que nous sommes ont leur place, indiscutablement, par le biais de la médiation à organiser et institutionnaliser dans ce secteur (**annexe 19**) .

Les Collectivités Territoriales

Les Collectivités Territoriales constituant, à l'évidence, un nouveau marché potentiel d'importance pour la médiation, j'ai pris l'attache, au plus haut niveau, de l'Association Nationale des Maires de France, en la personne de Monsieur Jacques PELISSARD.

L'entretien positif qui a sanctionné notre entretien, m'a permis, m'engouffrant dans la brèche ouverte par la **convention de partenariat conclue, le 12 Janvier 2006**, entre le **Conseil National des Barreaux et l' Association des Maires de France**, d'arrêter avec mon interlocuteur le principe d'un **avenant à cette convention consacré à la médiation** .

D'autres rapports, du même type, ont été noués avec la HALDE, à l'initiative, une nouvelle fois du Conseil National des Barreaux dont le Président Louis SCHWEITZER s'était rapproché, les premières retombées bénéfiques pour la Fédération ayant été, depuis, enregistrées.

L'Europe

Le caractère incontournable d'une **nécessaire dimension européenne** à conférer à une politique bien conduite de promotion de la médiation m'a, tout naturellement, incité à élargir l'horizon et à me rapprocher de l' Union Européenne.

Les échos rencontrés, sur ce plan, à la suite de la lettre adressée à tous les Eurodéputés français, m'encouragèrent, grâce à ceux-ci, à prendre l'attache de Madame Arlène Mac CARTHY, rapporteur de la Commission Juridique du Parlement Européen, laquelle a bien voulu, après avoir pris connaissance de nos observations concernant la directive en projet, admettre le principe d'une collaboration perpétuée à ce niveau.

...../.....

Le projet de directive, nourri par les réflexions conduites par la Commission, étant transmis au Parlement Européen, dans la perspective de son adoption, je viens de prendre directement contact avec le Président de la Commission des « *Libertés, de la Justice et des Affaires Intérieures* » qui est un français, Monsieur Jean Marie CAVADA, le journaliste éminent bien connu.

Je lui ai exposé notre philosophie relative à la promotion de la médiation, me tenant à sa disposition pour une éventuelle rencontre, à PARIS, à BRUXELLES ou à STRASBOURG, et, en tout état de cause, pour la poursuite de notre dialogue ainsi amorcé (**annexe 20**).

Alors que le Parlement Européen est saisi du projet de directive, notre voix pourra se faire entendre dans la lutte que nous conduisons contre le risque de régression sociale qui résulterait d'une limitation, par la directive, de la Médiation aux seuls litiges transfrontaliers ou à certains types de litiges seulement.

Je rappelle, à cet égard, que les entretiens à la Chancellerie m'ont permis d'avoir l'assurance que, le moment venu, la Fédération serait associée à la Commission de réflexion qui sera nécessairement créée, lorsqu'il s'agira de traduire, dans le Droit Français, la future directive européenne.

Les Pouvoirs Publics Français

C'est ainsi que j'ai pris la décision d'alerter l'hôtel Matignon, m'adressant, en la circonstance, au Cabinet du Premier Ministre, et sollicitant dans un premier temps, un nécessaire contact, conçu, dans mon esprit, comme un préalable de réflexion nécessaire à ce rendez-vous que je me suis autorisé à solliciter (**annexe 21**).

Dans la même dynamique , j'ai décidé, puisque l'époque s'y prête, en s'ouvrant sur une conjoncture politique qui va déboucher sur un nécessaire choix de société, d'interroger les principaux candidats à l'élection présidentielle de 2007.

Ainsi aurons nous frappé à toutes les portes des antichambres de la République, à quelque niveau qu'elles se situent, enregistrant la bonne fortune de les voir, pour la plupart, s'ouvrir devant nous, ce qui, après les avoir franchies, nous aura permis de nous faire connaître des hôtes des lieux ainsi visités, pour mieux leur transmettre l'économie de notre message, avec une détermination suffisante pour qu'il soit à même d'être entendu.

...../.....

CONCLUSION

La politique conduite depuis l'Assemblée générale du 30 octobre 2004 a essentiellement reposé sur un trépied.

L'Information

J'ai estimé qu'elle vous était due, en totalité, comme une condition nécessaire de notre interactivité.

Le « France Médiation Infos » avait cette ambition.

Sa périodicité et la connaissance des annexes qui y étaient jointes vous ont permis de disposer d'une information exhaustive, équivalente à la mienne, et vous permettant de détenir, au plan local, tous les outils dont vous pouviez vous faire besoin, pour agir sous votre latitude au mieux des intérêts de votre Centre, conçu et créé selon les errements de la loi du 1er juillet 1901 lui conférant une totale indépendance.

Grâce à la rubrique intitulé « les Brèves » vous avez pu disposer des moyens qui vous étaient offerts de faire connaître aux autres, vos homologues, vos actions, vos succès, mais aussi, vos préoccupations, voire vos inquiétudes, pour qu'en retour il vous soit propose une aide propre à y remédier.

Le Positionnement de la Fédération

- Ce fut une volonté constante pour lui permettre de bénéficier, dans le regard d'autrui, de la reconnaissance à laquelle elle aspirait légitimement.

La conséquence de cette politique lui a ouvert les portes des lieux où se prennent les décisions concernant la médiation et de ceux où elle est à même de se développer.

L' interview accordée à la Société LAMY et le droit de cité qu'elle a obtenu dans les colonnes de l'ouvrage consacré par celle-ci au « Droit et ses métiers en 2007 », démontre, si tant est qu'il en soit besoin, qu'elle y est parvenue ([annexe 22](#)).

- Une participation effective et active à la réalisation et à l'élargissement de son champ d'activité, a constitué le souci constant de la gouvernance qui s'achève.

Là réside la signification de toutes les démarches accomplies en direction des décideurs de la Société Civile, dans toute sa diversité.

...../.....

C'est avec le sentiment, que j'espère partagé, du devoir accompli qu'à la faveur de ce bilan je remets « les clés de la maison » à l'équipe qui sortira des urnes et à l'exécutif dont elle se dotera lorsque le nouveau Conseil d'Administration se réunira pour élire le Bureau.

La voie est tracée. Il reste à s'investir, totalement et résolument, dans les chantiers ouverts pour pouvoir influencer, avec détermination, sur le cours des événements.

Dans ce contexte, dont il convient de ne pas sous-estimer l'exigence de disponibilité qu'il va désormais impliquer, et qui constitue l'antidote des lettres de noblesse acquises désormais par la Fédération, je n'entends pas solliciter le renouvellement de mon mandat, dès lors que je n'ai pas la certitude de pouvoir m'y consacrer comme la fonction de Président le requiert désormais.

Je souhaite que ceux qui seront en charge des responsabilités, les assument dans un souci constant de collégialité.

Seule, en effet, une équipe soudée et déterminée peut affronter les obstacles et remporter les victoires qui la conduiront vers le succès.

Ma présence sur la liste des membres du Conseil d'Administration soumis à vos suffrages n'a d'autre signification que celle de me rendre disponible pour aider à la réalisation de l'œuvre conduite par d'autres.

A leurs côtés, si la providence l'admet, je tenterai de vieillir, car

« Savoir vieillir c'est aimer les jeunes qui vous survivent,
Se résigner à vivre un peu sur le rivage,
Tandis qu'il vogueront sur les flots hasardeux,
Craindre d'être importun, sans devenir sauvage,
Se laisser ignorer tout en restant près d'eux,
Puis un beau soir, discrètement, souffler la flamme de sa lampe
et partir sur l'autre rive parce que c'est la loi ».

Bon vent à la Fédération

Pierre GATE
Ancien Bâtonnier
Président de la Fédération



